

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

du 26 février 2021

Version 2 du 08 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

TITRE 1 Accueil des membres du Comité d'Administration par visio le 26 février 2021 du Comité Départemental de Badminton 89	3
1.1 Membres présents par ordre de connexion	3
1.2 Membres excusés	3
1.3 Délibération (Respect article 12 des statuts)	3
1.4 Vote	3
TITRE 2 Ordre du jour du Comité d'Administration du 26 février 2021 du Comité Départemental de Badminton 89	3
2.1 Approbation du PV de l'AGE du 22-01-2021	3
2.2 Approbation du compte rendu du CA du 22-01-2021	3
TITRE 3 Etat des lieux en date du 26-01-2020	4
3.1 La CCOT (commission comité des officiels techniques)	4
3.2 Commission compétition	4
3.3 Commission jeunes et accès au haut niveau	4
3.4 Commission formation	4
3.5 Commission développement	4
3.5 Secrétariat	5
3.6 Trésorier	5
3.7 Diagnostic du territoire	6
TITRE 4 Situation COVID	6
4.1 Impact du covid auprès des clubs	6
4.2 La formation des clubs	6
4.3 Information sur les compétitions et stages	6
TITRE 5 Autres dossiers	6
5.1 AGE CDOS 89 du 11-03-2021	6
5.2 Référent équipement	6

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

5.3 Licences	7
5.4 Statistiques	7
5.5 Signatures	7
5.6 Email Bastien DELAGNEAU (Responsable communication SA89)	7
5.7 Bilan formation	7
5.7.1 Formation dirigeant CODEP (Visio)	7
5.7.2 Formation Assurance FFBAD (Visio)	7
5.7.3 Formation questionnaire comité et clubs COVID 19 - FFBAD (Visio)	7
5.8 Questionnaire COVID 19 - FFBAD	7
5.9 Subventions ANS 2021	7
5.10 Conférence des sports de salles 25-02-2021	8
5.11 Dialogue de gestion	8

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

TITRE 1 | Accueil des membres du Comité d'Administration par visio le 26 février 2021 du Comité Départemental de Badminton 89

La connexion a été effectuée par visio via le lien d'accès :
<https://meet.google.com/enb-jhtb-vks?authuser=0>

1.1 Membres présents par ordre de connexion

Yan CORVELLEC, Mathieu CLEMENT, Jean-Michel PIERRELEE, Sandrine MANIQUET.

1.2 Membres excusés

Eddy PINEL, Emilie FAURE, Maxime BUTTURI

1.3 Délibération (Respect article 12 des statuts)

Le comité étant plus $\frac{1}{3}$ (7/3) le CA peut délibérer valablement.
Le début de la réunion commence à 19h02.

1.4 Vote

Les membres du CA votent à l'unanimité pour que les décisions soient prises à main levée.

TITRE 2 | Ordre du jour du Comité d'Administration du 26 février 2021 du Comité Départemental de Badminton 89

2.1 Approbation du PV de l'AGE du 22-01-2021

Suite à l'AGE du 22 janvier 2021 le PV version 2 a été transmis à l'ensemble des membres du CA, des représentants des clubs et des instances ligue et fédération.
Le comité d'administration doit approuver le PV en lien ci-dessous.

https://www.badminton89.com/wp-content/uploads/2021/01/PV_AGE_22-01-2021.pdf

Le PV version 2 de l'AGE du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2.2 Approbation du compte rendu du CA du 22-01-2021

Suite au CA du 22 janvier 2021 le compte rendu de la réunion (version 2) a été transmis à l'ensemble des membres du CA, des représentants des clubs et des instances ligue et fédération.

Le comité d'administration doit approuver le CR en lien ci-dessous.

https://www.badminton89.com/wp-content/uploads/2021/01/Compte_rendu_CA_22-01-2021.pdf

Le compte rendu de la réunion (version 2) du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

TITRE 3 | Etat des lieux en date du 26-01-2020

3.1 La CCOT (commission comité des officiels techniques)

En date du 09 février le responsable de la commission a transmis à l'ensemble des élus le bilan du suivi des OT et des GEO.

Rôle et mission du juge arbitre : Le juge arbitre est un officiel technique nommé sur une compétition dans le but de garantir son bon déroulement dans un équipement respectant l'hygiène et la sécurité de l'activité.

L'équipement référencé sur poona selon le niveau de jeu permettra le déroulement de la compétition en respect avec les règlements et notamment le RGC et le RP.

Les statuts et RI de la FFBAD rappellent les principes des compétitions officielles et non-officielles et des demandes d'autorisation.

Il convient donc d'établir une stratégie afin de permettre au comité de limiter les coûts liés à la recherche des OT pour l'organisation des compétitions. L'évaluation financière pour les JA a montré qu'un coût entre 900 € et 1300 € serait nécessaire pour que le comité puisse mettre en place les championnats et interclubs.

Des propositions seront vues au fil des sujets de l'ordre du jour.

3.2 Commission compétition

Proposition des dates des compétitions et organisation de compétitions non-officielles ?

Les autorisations de compétitions, les délégations, les responsabilités, le(s) GEO, le(s) JA.

Les interclubs et les capitaines d'équipe. (le règlement interclubs).

En absence des responsables, le sujet est reporté au prochain CA

3.3 Commission jeunes et accès au haut niveau

Situation du dispositif avenir départemental ? En attente

Stage et reprise possible ? En attente

Le secrétaire demande la possibilité d'avoir un devis afin de préparer un budget et de se projeter d'autant que les JA vont avoir un coût.

Mathieu s'occupe du devis auprès du professionnel sur le coût d'intervention.

Jean-Michel informe que le versement de la deuxième partie de subvention à Nathan a été effectué dernièrement.

3.4 Commission formation

Situation de la formation des élus ?

La formation a durée 2 heures dont seul Jean-Michel a été présent. Jean-Michel donne son avis et considère que la formule est très enrichissante.

3.5 Commission développement

Perspective de développement du comité 89 et quelles actions mettre en place ?
Quelles forces vives a le comité et sur quels leviers peut-il agir ?

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Mise en place des fiches de tâche par commission afin de permettre une pérennité des actions du comité par les acteurs élus et bénévoles du comité.

Les stages jeunes et adultes sont retenus pour le développement avec un coût pour financer l'éducateur et les bénévoles.

Le secrétaire présente les différents axes de développement que sont :

Stages :

Les stages jeunes : moins de 14 ans pouvant inclure en sparring les compétiteurs de plus de 14 ans. Cela permettra de les préparer à l'enseignement.

Les stages adultes et plus de 14 ans afin de faire de l'inclusion et préparer les jeunes au jeu adulte.

Dans les deux cas ouvrir les stages d'initiation aux associations non affiliées pour permettre la découverte de l'activité lors d'actions promotionnelles.

Les stages dont le coût est à évaluer permettra de prendre en charge l'éducateur mais aussi les frais de déplacement des animateurs bénévoles (inciter au co-voiturage) ainsi que les repas.

L'objectif étant de s'ouvrir aux associations non affiliées afin de leur montrer les services qu'offre la licence.

Officiels techniques :

En parallèle préparer la formation des GEO et des JA pour que les clubs puissent à terme relancer la compétition.

3.5 Secrétariat

Validation des heures du compte engagement citoyen de l'année 2020 de 80 hrs pour Jean-Michel PIERRELEE et 350 hrs pour Yan CORVELLEC.

Les heures sont approuvées à l'unanimité par le CA.

3.6 Trésorier

Situation budgétaire comité de L'YONNE de Badminton.

En attente au prochain CA.

2021-2022 le coût de JA, subvention possible, le dialogue de gestion qui va se réduire, le DAD.

Le trésorier propose au CA que les axes ci-dessous des aides aux clubs soient mis en place. Il proposera au prochain CA après consultation avec les différentes commissions une évaluation et un prévisionnel du coût.

- 1 - Proposition d'un timbre à 0 pour la prochaine saison.
- 2 - Aider les clubs en prenant en charge le coût de défraiement/jour des juges arbitres pour les tournois privés. Définir le nombre par club et un forfait, le coût/km restant à charge du club.
- 3 - Prise en charge de la formation initiale des JALA pendant 3 ans à 100%

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Une évaluation du coût des stages avec le professionnel et les bénévoles a été demandée selon le devis qui sera proposé et les coûts kilométriques.

Toutes ces propositions seront présentées au prochain CA puis votées à l'AG.

3.7 Diagnostic du territoire

Les aides du Conseil Département, l'ANS, les communes, la situation des clubs.

Questionnaire comité 89

Yan s'occupera du questionnaire fédéral comité, cependant, il ne sera pas en mesure de suivre l'ensemble des clubs par manque de temps. Le CA a pris acte et demande la procédure. Il informera l'agent de développement de la ligue qui en a la mission puisque le comité n'a pas de salarié afin qu'il s'occupe des clubs de l'Yonne.

Questionnaire clubs

Le secrétaire du comité 89 informera l'agent de développement que la ligue devra se substituer au comité 89 dans le cadre de l'envoi et du suivi des clubs de l'Yonne.

TITRE 4 | Situation COVID

4.1 Impact du covid auprès des clubs

Quel est l'impact du COVID sur les clubs. **Vu précédemment.**

Le retour des présidents des clubs montre une perte d'investissement chez les dirigeants ce qui les inquiète pour la saison suivante.

4.2 La formation des clubs

Les acteurs des clubs, élus, éducateurs, etc ...

Une formation peut être engagée mais ce sera compliqué pour motiver les troupes.

4.3 Information sur les compétitions et stages

Perspectives pour redynamiser le badminton sur le territoire et les actions auprès des clubs non-affiliés ? **Vu précédemment.**

TITRE 5 | Autres dossiers

5.1 AGE CDOS 89 du 11-03-2021

Un élu doit représenter le comité 89 lors de l'AGE du CDOS 89 qui se déroulera en visio.

Le bureau propose que le secrétaire représente le comité 89 badminton de l'Yonne

Il est demandé au CA d'approuver cette proposition.

5.2 Référent équipement

Suivi du dossier du référent équipement formé en décembre 2019 et dont la fonction a été retirée début novembre 2020 sur demande du Président de la ligue.

Positionnement du Comité d'Administration pour une remise des fonctions de "Référent équipement sur poona" de Yan CORVELLEC.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le comité vote à l'unanimité pour que l'habilitation de "Réfèrent équipement" soit remise à Yan CORVELLEC.

Le secrétaire fera les démarches auprès de la fédération afin que l'habilitation soit remise.

5.3 Licences

La Primo-Lic. du club du SOBC a été validé suite à la demande du secrétaire. Aucune réponse quant aux 7 licences du SOBC en attente depuis le 15-10-2021 (VIR) et aux 3 licences d'Ancy-le-Franc du 08-01-2021 (CHQ).

5.4 Statistiques

La situation des licences du comité 89 subit une baisse de 51 % sur 2 années. La FFBAD subit une baisse de 30 % par rapport aux chiffres de 2018-2019.

5.5 Signatures

Afin de s'identifier lors d'échanges avec les clubs et organismes extérieurs tout en respectant le RGPD une signature est nécessaire.

Le comité d'administration prend acte de ces éléments et un email sera transmis à l'ensemble des élus.

5.6 Email Bastien DELAGNEAU (Responsable communication SA89)

Point de situation sur l'email envoyé par Bastien DELAGNEAU à certains présidents de clubs concernant une "Réunion situation codep 89".

Positionnement du Comité d'Administration pour qu'une demande d'explication soit faite auprès du Stade Auxerrois et copie à la fédération et la ligue.

Le CA a échangé sur le sujet.

5.7 Bilan formation

5.7.1 Formation dirigeant CODEP (Visio)

Bilan formation dirigeant sur les outils informatiques et la gouvernance associative.

5.7.2 Formation Assurance FFBAD (Visio)

2 élus du comité 89 ont participé à la formation sur l'assurance fédérale proposée en webinaire par la cellule Formabad de la FFBAD. Retour sur les grands axes.

5.7.3 Formation questionnaire comité et clubs COVID 19 - FFBAD (Visio)

1 élu du comité 89 a participé à la formation sur le questionnaire COVID 19 de la fédération qui sera en ligne ce vendredi 26 février 2021 pour les comités et clubs.

Cette formation a été proposée en webinaire par la nouvelle équipe élu.

5.8 Questionnaire COVID 19 - FFBAD

Suite à la réunion du mercredi 24 février 2021 concernant le questionnaire COVID 19 de la FFBAD dont le but est d'effectuer un état des lieux des clubs afin d'orienter les aides auprès des clubs. Le secrétaire fait un retour.

5.9 Subventions ANS 2021

Information sur les subventions, le bilan des actions, les demandes 2021, la situation budgétaire 2021.

Quid de la subvention 2021 pour le comité 89 et des clubs ?

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le secrétaire fait un rappel des subventions du comité et du projet qui a été mis en place en 2020 et la concertation avec les clubs de Joigny et d'Avallon.
A ce jour les clubs se sont sentis oubliés par la ligue et la fédération dont les dossiers n'ont pas été appuyés.

Bilan ANS 2020 Codep 89

Il faut faire un bilan des factures avec le trésorier et remonter les pièces justificatives. Le secrétaire s'occupera du bilan des subventions ANS (territoriale FFBAD) 2020. Cependant, il ne sera pas en mesure d'effectuer les subventions 2021 par manque de disponibilité.

Le trésorier adjoint se propose d'effectuer la subvention ANS 2021 sous condition d'une formation en amont un vendredi.

Le secrétaire enverra un email lundi afin de déterminer un temps de formation avec le trésorier adjoint.

5.10 Conférence des sports de salles 25-02-2021

Bilan de la conférence des sports de salles du 25 février 2021. La situation des fédérations et les aides pour la reprise et le soutien. Le rôle important du CROS.

5.11 Dialogue de gestion

Des erreurs ont été commises sur le dialogue de gestion et ce dernier devait être revu à l'issue de l'AGE selon un email transmis par le Président de la ligue le 13 janvier 2021. Le secrétaire ayant demandé le 24 janvier 2021 une prise de contact pour cette correction, aucun retour n'a été produit par la ligue.

Le Comité d'Administration vote à l'unanimité que le trésorier demande la correction sur le dialogue de gestion 2020 auprès de la ligue.

Approuvé à l'unanimité.

Le trésorier informe le comité d'administration qu'il prend le dossier en main, afin d'effectuer les corrections et que la somme du dialogue soit revue.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés et aucune question n'est posée, la réunion se termine à **21h02**.

Le compte rendu est signé par le Secrétaire suite à la vacance du poste de Président

Le 01 mars 2021 à DARVAULT.

Le secrétaire
Yan CORVELEC

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : - Email : president@badminton89.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466